



## 2 Contrat de travail et conditions de travail

### 2-3 Problèmes

Tout en continuant de travailler il se peut que vous rencontriez divers problèmes. Par exemple, un salaire impayé, le contenu du travail étant assez différent de celui qu'on vous avait indiqué, ou encore subir un harcèlement sexuel ou autres. Dans de pareils cas, aller consulter immédiatement, accompagné par une personne sachant parler japonais, le bureau d'inspection du travail, détaché du Ministère de la Santé, de l'Emploi et de la Protection sociale, ou bien au poste départemental ou municipal chargé du travail, dans la proximité de votre lieu de travail ou de celui de votre domicile.